

Arrêté n° 133 CM du 16 février 2022 portant nomination de M. Deny Fresnel en qualité de directeur de la commande publique par intérim

(NOR : DBF22000058AC)

Paru in extenso au journal officiel n°14 NC du 18/02/2022 à la page 3576 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 21/01/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre des finances, de l'économie et du tourisme, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 2227 CM du 4 octobre 2021 portant création et organisation de la direction de la commande publique ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 février 2022,

Arrête :

Article 1er

M. Deny Fresnel est nommé en qualité de directeur de la commande publique par intérim à compter du 21 février 2022.

Art. 2

Le ministre des finances, de l'économie et du tourisme, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Deny Fresnel et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 février 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Le ministre des finances,
de l'économie et du tourisme,
Yvonnick RAFFIN.